

mourante en présence de la réalité : Ces effusions d'une charité consommée ne regardoient-elle pas plutôt la Ste. Eucharistie, qui contient réellement & en vérité l'Agneau sans tache mystiquement immolé & substitué à l'Agneau figuratif ? *Novum Pascha nova legis phase verius terminat*. N'est-ce pas là le point où nous veut amener St. Jean quand il dit : *Cam dilexisset suos, in finem dilexit eos* : ayant aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin. Est-ce en mangeant l'Agneau figuratif qui à peine étoit-il encore symbolique, qu'il leur a témoigné cet amour constant ? Il l'a pû manger en prévenant les Juifs, quoiqu'il soit difficile de trouver place à cette manducation dans le récit évangélique de la Cène ; mais il n'est pas nécessaire de soutenir qu'il l'a fait pour vérifier ses déclarations : il suffiroit de dire que c'étoit faire la Pâque avec ses Disciples que de leur donner son Corps & son Sang figuré par l'Agneau légal.

Instance pour l'affirmative.

Cependant, direz-vous, il faut bien soutenir que Jesus-Christ a mangé l'Agneau légal en la dernière Cène ; car comment autrement défendre l'usage légitime des Azimes contre les Grecs en la célébration des saints Mystères ?

Je réponds que si, pour prouver aux Grecs l'usage légitime des Azimes, vous regardez la manducation de l'Agneau légal en la dernière Cène comme votre Achille & comme un *medium* dont on ne peut pas absolument se départir, vous faites tort à la bonne cause ; votre adversaire vous fera broncher : Quand votre argument sera répondu vous vous trouverez à deux de jeux : la question restera question, c'est-à-dire que la dispute aboutira au problème. Il faut opposer aux Grecs quelque chose de plus solide, & qui soit à l'épreuve